

CONFÉRENCE DÉBATS V.O

Autour de l'auto - 14/11/2006

Renaud Bertin devient avocat officiel du CNPA

Ennemis hier, le CNPA et Renaud Bertin ont décidé de travailler ensemble dans le cadre de la renégociation du règlement européen de distribution automobile. Le CNPA a désormais deux conseils officiels : Maître Christian Bourgeon et Maître Renaud Bertin.

"Maître Renaud Bertin et Maître Christian Bourgeon travailleront tous les deux en parallèle", confirme Xavier Horant, délégué général du CNPA.

Ne serait-ce la violence des attaques passées de Maître Bertin contre le CNPA et ses dirigeants, quoi de plus normal que cette décision de renforcer les compétences juridiques mises à la disposition des adhérents du CNPA.

"Combien y a-t-il de cabinets de conseils spécialisés dans le droit de la distribution automobile ?" Interroge Xavier Horant. Place donc à l'ouverture : "ce qui compte c'est la plus-value qu'il peut apporter à la profession".

"Pas de contrat" entre Maître Bertin et le CNPA, précise le délégué général, mais un engagement et la promesse de missions futures pour aider le syndicat à arrêter sa position dans le cadre de la renégociation du règlement européen qui devrait commencer début 2007. L'échéance du règlement actuel étant octobre 2010, c'est en 2009 qu'un nouveau texte pourrait être adopté.

"C'est un dossier sur lequel le CNPA a été leader, notamment en 2002. C'est l'intérêt général de la profession qui est en jeu. Nos deux conseils travailleront sur un pied d'égalité sur cette question," ajoute Xavier Horant.

Pour Maître Bertin, cette reconnaissance officielle lui permettra également d'être "recommandé par le CNPA pour ses adhérents" lui assurant des retombées financières indirectes. Dans le passé, il avait d'ailleurs effectué des missions pour la branche concessionnaires VP du syndicat. Pas facile d'être persona non grata auprès de la principale organisation des professionnels de l'automobile quand on s'est spécialisé dans le droit de la distribution automobile, plaide-t-il. Sans doute.

"Maître Bourgeon bénéficiait d'un monopole depuis une bonne vingtaine d'années, il devra désormais le partager", poursuit Renaud Bertin. "Nous avons des conceptions du droit souvent très différentes, nous sommes donc possiblement complémentaires", ajoute-t-il. "Je suis avant tout avocat de distributeurs automobiles", tient-il à préciser.

Il importe moins donc qu'il ait aussi été celui de Jacques Sali contre le CNPA (Lire aussi "Jacques Sali refuse le protocole d'accord du CNPA") et que cette décision l'ait conduit à renoncer à la défense de ce professionnel.

Florence Lagarde

Partagez cet article :

Réactions

Ford, Renault, PSA, Volvo et Saab, signataires de la charte pour le développement de l' E85

Le patron de la marque VW pense à démissionner